



Fédération Association Nationale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs

Fondée en 1948, reconnue d'utilité publique (Décret du 17 octobre 1975), fondatrice de l'hôpital de jour Georges Vacola (1984)

Adhérente de la FEPEDA (Fédération Européenne des Parents d'Enfants Déficients Auditifs), Membre du CNCPH, du Comité d'Entente et de l'AJNAF, Adhérente de l'AJNISDA, du CLAPEAHA, et de Droit au Savoir

Appel de dons 2011

ADA74

ADIDA93

ADAPEDA03

ADEPEDA02

ADPEDANIÈVRE

ADPEDA31

ADPEDAIndreetLoire

ADPEDALaireretCher

COQUELICOT

AHAduGers

ALFEDA

APEDA39

APEDA54

APEDAC

APEDA EureetLoire

APEDAManche

APEDAHautRhin

APEDA77

APIEDA

ARIES

ARPADA

AVPADA

DIAPASOM

URAPEDA Aquitaine

URAPEDA Auvergne-
Limousin

URAPEDA Bourgogne-
FrancheComté

URAPEDA LorraineAlsace

URAPEDAPACA

URAPEDA Picardie-
ChampagneArdennes

URAPEDARhôneAlpes

Madame, Monsieur,

Vous soutenez les actions de l'ANPEDA parce que nous partageons ensemble le même objectif et les mêmes valeurs : « accompagner nos enfants sourds et malentendants, avec ou sans déficiences associées, vers la meilleure autonomie, clé de leur épanouissement et de leur insertion dans notre société »

Vous savez que réussite des apprentissages, de l'insertion sociale et professionnelle, du droit à l'épanouissement des jeunes sourds exige toujours des familles et de l'entourage immédiat la mise en place et la coordination d'un nombre considérable de démarches :

- à l'annonce du handicap ;
- pour l'accès à l'information pour un choix éclairé du mode de communication ;
- pour la mise en place des aides auditives ;
- pour la prise en charge, dans des structures (ESAT, Foyers, etc.) adaptées à leurs communications, à leurs besoins et à leurs compétences des enfants, jeunes et adultes sourds avec déficiences associées ;
- pour l'accès respectant le choix des parents et de l'enfant à l'école primaire aux études secondaires, supérieures et à l'apprentissage ;
- pour le suivi de l'insertion sociale et professionnelle jusqu'à l'installation dans un métier ;
- pour l'accès à la culture ;
- pour l'ouverture et l'accès à la vie publique et à la citoyenneté.

Anticiper, soutenir et accompagner la progression vers l'autonomie sont les préoccupations quotidiennes des familles d'enfants déficients auditifs. Elles assument de fait un rôle d'aïdants auprès de leurs enfants.

Expliquer, simplifier et optimiser les démarches, telles sont nos actions menées auprès des familles dans tous ces domaines
Les représenter et les défendre auprès des pouvoirs publics, nationaux et territoriaux, auprès des établissements d'enseignement, auprès des acteurs de la vie civile, voilà notre mission

Grâce à vos dons, la Fédération Nationale ANPEDA peut poursuivre ses actions pour développer une meilleure accessibilité de notre monde aux jeunes atteints de surdité.

Nous vous remercions très sincèrement de votre soutien,


Didier VOÏTA,

Président de la Fédération ANPEDA



2011

*Votre don, quel qu'en soit le montant,
vous permettra d'agir pour nos enfants
sourds ou malentendants*

Je vous apporte mon soutien,

Nom du donateur:

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

@ :

En faisant un don de:

20 €

30 €

70 €

100 €

150 €

200 €

300 €

don libre

En envoyant un chèque :

À l'ordre de: "Fédération ANPEDA"

À envoyer à l'adresse suivante:

Fédération ANPEDA 37-39 rue Saint-Sébastien 75011

Ou bien en mensualisant mon don par virements automatiques

5 € 10 € 15 € 20 € ...

RIB : Code banque : 42559 / Code guichet : 00008 / N°Cpte : 21029777409 / Clé

RIB : 88 CODE BIC : CCOPFRPPXXX

Dès réception de votre don, nous vous ferons un reçu fiscal qui vous permettra de déduire de vos impôts 66 % du montant de votre soutien à la Fédération ANPEDA. **Sur un plan fiscal, 66% de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. En donnant avant le 31 décembre, il sera pris en compte dans vos impôts 2011.**



Qui sommes-nous ?

La Fédération ANPEDA fédère les associations de Parents d'enfants déficients auditifs avec ou sans déficiences associées. Ses tâches concernent donc la **Vie et les Activités associatives** et la **réalisation de projets** :

VIE ET ACTIVITES ASSOCIATIVES

Le Réseau et les familles

Dans le but d'informer, d'écouter, d'orienter les familles, d'échanger avec elles et de les mettre en relation, le siège de la Fédération assure tous les jours un accueil téléphonique et physique.

Elle pérennise et valorise son réseau, composé d'associations locales, départementales et d'unions régionales, et favorise son développement et sa cohésion.

L'ANPEDA propose aussi à ses adhérents un service collectif avantageux d'assurances pour les prothèses auditives et les implants cochléaires

L'Hôpital de jour Georges Vacola

Pour répondre à un manque concernant la prise en charge des personnes sourdes avec déficiences associées dans des structures adaptées, la Fédération ANPEDA a fondé en 1984, un établissement de santé de type accueil de jour situé à Paris dans le 19^{ème} arrondissement.

Depuis son ouverture, cet établissement « pilote » accueille à l'année une douzaine d'enfants et à partir de 2006, un projet médical a été mis en place basé sur un travail institutionnel privilégiant le travail d'équipe, la pluridisciplinarité et le rôle des parents...

La Communication

« Communiquer » est au cœur des activités de la Fédération. Pour cela elle assure :

- Une veille informative sur la surdité et toutes questions la touchant de près ou de loin
- UN nouveau site internet lancé en avril 2011 régulièrement mis à jour (« Actualité du réseau », « infos-surdités », outil de localisation des associations de parents locales, départementales, régionales, un espace documentation...)
- L'envoi d'une lettre électronique bimensuelle « ANPEDA Info » (type « Newsletter »)
- La rédaction d'un bulletin trimestriel « La Lettre de l'ANPEDA » (réservée aux adhérents)

Les Représentations

- La Fédération est le porte parole des associations locales et des parents auprès des pouvoirs publics, principalement des Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Santé, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, de la Culture et de la Communication, des Sports...
- Dans ce cadre, elle participe au Comité de pilotage du suivi du plan gouvernemental 2010 -2012 en direction des personnes sourdes ou malentendantes.
- La Fédération siège dans différentes instances représentatives, tels que le CNCPH et ses groupes de travail, le Comité d'Entente, l'UNAF, l'UNISDA, la FEPEDA (Fédération Européenne)
- Ses adhérents siègent localement, sur tout le territoire, dans les Commissions des MDPH, et dans les instances départementales représentatives

Les Partenariats

La Fédération ANPEDA travaille en étroite collaboration avec l'UNISDA (qui fédère les principales associations représentatives des publics de personnes sourdes ou malentendantes, tous modes de communication confondus) en participant à tous les niveaux et à tous les groupes de travail sur :

- la scolarité,
- le plan métier,
- la détresse psychologique,
- l'accessibilité des services publics,
- la situation des personnes sourdes avec déficiences associées,
- l'accès à la culture,
- le sous titrage,
- les plateformes de communication à distance



- le centre nationale ressource pour les personnes sourdes, etc.
- Convention et travaux avec les PEP
- Recherches de subventions et d'action de mécénat pour promouvoir nos actions de communication et de sensibilisation auprès de Entreprises et de Fondations

EN PROJETS...

En 2012 :

- Journées d'Études de l'ANPEDA sur le thème de « l'apprentissage de l'autonomie » des jeunes sourds ou malentendants.
- Projet de plateforme d'écoute téléphonique pour les aidants familiaux en partenariat avec le CLAPEAHA
- Projet de séjours sportifs accessibles en co-construction avec l'UJCPA
- Journées de formation « Déficiants auditifs : nouveaux publics, nouvelles approches » pour les familles et les professionnels des PEP

En 2013 :

- Organisation en France, dans le cadre de la FEPEDA, des Journées Familiales Européennes ayant pour thème « Les nouvelles technologies au service de l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes »,
- Constitution d'un référentiel des compétences des personnes déficientes auditives avec déficiences associées pour les professionnels, en partenariat avec le Centre Robert la Plane